

Québec, le 5 octobre 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Les 16 et 23 septembre 2015, la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, M^{me} Caroline Simard, a déposé à l'Assemblée nationale une pétition de 4 055 et 108 signataires respectivement sur l'opposition à l'implantation d'une carrière de granite dans le territoire non organisé du Sault-au-Cochon.

Le bail exclusif n° 1254 autorisant l'exploitation de la carrière a été octroyé aux Entreprises Jacques Dufour & fils inc. le 29 août 2013, conformément au cadre légal et réglementaire. La MRC a été consultée avant l'octroi du bail. À la suite des préoccupations soulevées par la MRC, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a imposé des conditions d'exercice au titulaire du bail en vue d'atténuer les impacts de la carrière et de favoriser l'acceptabilité sociale du projet.

Le MERN a tenté de trouver un site alternatif pour l'exploitation de la carrière, mais l'ensemble du territoire public dans ce secteur est entièrement soustrait à l'activité minière et empêche que cette option se concrétise. Le promoteur était ouvert à une relocalisation, mais des tests non concluants ont mis fin à cette éventualité.

Nous comprenons que la présence d'une sablière puisse être la cause de désagréments pour les citoyens de la MRC de la Côte-de-Beaupré. Ces désagréments ne suffisent toutefois pas pour permettre au ministre d'invoquer l'article 142.0.2 de la loi sur les Mines (RLRQ, chapitre M-13.1) afin de mettre fin au bail exclusif n° 1254.

... verso

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre délégué,



LUC BLANCHETTE

c.c. M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre
responsable du Plan Nord